



Berne, 28.09.2018

Information

Décisions de taxation à l'exportation dans l'application NCTS

Comme déjà annoncé dans la circulaire du 11 mai 2017¹, l'impression des décisions de taxation à l'exportation dans l'application NCTS se fera prochainement sur du papier recyclé en lieu et place du formulaire orange - rose 11.08.

Ce changement interviendra dès que le stock du formulaire utilisé actuellement sera épuisé (probablement dès le mois de novembre 2018).

Les procédures actuelles, comme par exemple, les demandes de modifications ou duplicata, restent inchangées.

LTVA ainsi que la conservation et l'archivage des décisions de taxation électroniques de l'AFD sont disponibles sur le site Internet de l'AFD:

[Liberté des moyens de preuve au sens de la LTVA](#)

[Conservation des décisions de taxation électroniques de l'Administration fédérale des douanes](#)

¹ [Info décision de taxation électronique \(DTe\) obligatoire](#)